

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2025
DATE D’AFFICHAGE : 07 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 avril 2025 à 19H00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, Mme CABRE, M. PENEZ, M. BLIN, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à Mme CABRE), M. REVILLON (procuration à M. DAMBRICOURT), M. MARIE (procuration à M. PENEZ),

N°2025/008 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Bernard VANPOPERINGHE;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis par M. VANPOPERINGHE, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se degage les résultats suivants:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	2 129 701,32 €	403 948,16 €
Recettes de l'exercice	2 341 779,16 €	156 335,07 €
Résultat de l'année	212 077,84 €	-247 613,09 €
<i>Intégration résultat ex syndicat espace vert</i>	5,02€	256,61€
RAR dépenses	-	108 804,56 €
RAR recettes	-	11 932,00€

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024:

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° Arrête le bilan des cessions et acquisitions opérées en 2024 comme il suit :

CESSION REALISEE EN 2024

DELIBERATION N° 2024/036 du 01/07/2024 portant sur la vente du terrain communal sis rue des Anémones cadastré section A n°1708 d'une contenance 189 m². Montant de la vente 1 890€
Opération de cession constatée en décembre 2024.

CESSION REALISEE EN 2024 AVEC DELIBERATION ANTERIEURE

DELIBERATION 2023/063 du 07/12/2023- portant sur la vente d'un terrain situé au Meerschen rue de l'Ermitage d'une superficie de 534m² section B 1671.
Opération de cession constatée en décembre 2024.

PROJETS DE CESSIONS ET ACQUISITIONS 2025

CESSION

Pas de projet de cession défini.

ACQUISITION

DELIBERATION n° 2023/004 du 27/02/2023- portant sur l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière communal d'une contenance de 2 000m² pour l'euro symbolique.
En attente du notaire du vendeur.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président : APPROUVE le compte financier unique du budget communal pour l'année 2024.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 4 Abstention : 1

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.